

# Demande de permis pour les candidats des cheminements CPA Entente de réciprocité, ARM Québec-France et ERQP Québec-Tunisie

## Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

En remplissant votre demande de permis, vous consentez à la collecte et à l'utilisation par l'Ordre de vos renseignements personnels transmis aux fins de protection du public. Ceux-ci seront accessibles aux membres du personnel de l'Ordre qui en ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Cette démarche obligatoire permet :

- ▶ d'analyser votre demande de permis;
- ▶ de vous demander de faire toute autre déclaration nécessaire à l'Ordre pour le contrôle de l'exercice de la profession;
- ▶ de vous délivrer un permis de CPA et le cas échéant, un permis de comptabilité publique;
- ▶ de vous inscrire au tableau des membres; et
- ▶ de protéger autrement le public.

**J'ai lu et je comprends.**

## Consentement à la publication

Nous désirons obtenir votre consentement à ce que votre nom et prénom soient utilisés dans le cadre de publications de listes de nouveaux CPA que l'Ordre ou ses regroupements régionaux pourraient diffuser dans leurs différents moyens de communication ou ceux de tierces parties, et ce, sans indemnité et selon le délai prévu par l'Ordre le tout, dans le but de contribuer au rayonnement de la profession. Si aucune réponse n'est reçue de votre part, l'Ordre considérera que vous avez refusé.

**Je consens à cette publication.**

**Je refuse.**

Pour toute question, demande ou commentaire en lien avec la gestion de vos renseignements personnels par l'Ordre, consultez la section [Protection des renseignements personnels](#) de notre site web et notre [Ligne directrice sur la protection des renseignements personnels](#).

N.B. Il est inutile de présenter une demande de permis si vous n'avez pas entièrement rempli les conditions imposées pour obtenir le permis.

## Partie ① Coordonnées personnelles

N° de client CPA

Prénom

Nom

Adresse du domicile

App.

Ville

Province

Code postal

Pays

Téléphone (domicile)

-

Courriel de correspondance

S'agit-il de nouvelles coordonnées? .....  Oui  Non

## Partie 2 Coordonnées professionnelles

Employeur	Poste occupé		
<input type="text"/>			
Adresse professionnelle			Bureau
<input type="text"/>			
Ville	Province	Code postal	Pays
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone (bureau)	Poste		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		

S'agit-il de nouvelles coordonnées? .....  Oui  Non

## Partie 3 Déclaration

Je demande par la présente qu'un permis\* de CPA me soit délivré et que mon nom soit porté au tableau de l'Ordre. ....  Oui  Non

Je m'engage à respecter le *Code des professions*, la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, le *Code de déontologie des CPA*, la Charte de la langue française et tous les règlements de l'Ordre. ....  Oui  Non

### En vertu de l'article 45.2 du *Code des professions*, vous devez répondre aux questions suivantes :

Je fais ou j'ai fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus au Canada ou dans un autre pays. ....  Oui  Non  Déjà déclarée

J'ai été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou dans un autre pays. ....  Oui  Non  Déjà déclarée

J'ai été déclaré coupable d'une infraction à une loi fiscale, à une loi sur les valeurs mobilières ou à une loi visant la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité ou le financement d'activités terroristes, au Canada ou dans un autre pays. ....  Oui  Non  Déjà déclarée

J'ai fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue par un autre ordre professionnel ou un organisme similaire, au Québec ou ailleurs. ....  Oui  Non  Déjà déclarée

J'ai été déclaré coupable d'avoir exercé illégalement une profession ou d'avoir usurpé un titre professionnel au Québec ou ailleurs. ....  Oui  Non  Déjà déclarée

J'ai (ou une entité dont je suis l'unique administrateur ou le principal actionnaire) fait faillite au Canada ou dans un autre pays. ....  Oui  Non  Déjà déclarée

\* Le permis de comptabilité publique vous sera émis automatiquement si vous y êtes éligible.

## Partie 4 Attestation et signature

J'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande et je comprends que toute déclaration fautive ou incomplète pourrait entraîner des conséquences importantes.

Signature	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		AAAA	MM	JJ
		Date		

## Partie 5 Paiement

---

TPS 10780 3009 RT0001 TVQ 1006163536 TQ0001

Les frais de délivrance d'un permis sont de **580,62 \$** (incluant TPS et TVQ).  
Ils ne sont pas remboursables ni déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.  
La cotisation annuelle vous sera facturée dès votre inscription au tableau de l'Ordre.  
**Nous communiquerons avec vous par téléphone pour effectuer le paiement.**

 **Veillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé, accompagné des pièces à joindre, par courriel à :**  
equivalence@cpaquebec.ca

### Pour que votre demande de permis soit traitée, n'oubliez pas...

---

#### Au besoin, de joindre les documents suivants :

► Preuve de connaissance d'usage de la langue française\*

Une personne est réputée avoir cette connaissance si elle satisfait à l'une des exigences suivantes :

- > elle a suivi, à temps plein, au moins trois années de cours, de niveau secondaire ou postsecondaire, en français;
- > elle a obtenu au Québec, à compter de l'année scolaire 1985-1986, un certificat d'études secondaires;
- > elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du secondaire, apparaissant sur le relevé de notes du ministère de l'Éducation;
- > elle a réussi les examens de l'Office québécois de la langue française ou, avant 1977, de la Régie de la langue française ou du ministère québécois de l'Immigration, destinés aux professionnels du domaine de la comptabilité.

► Photocopie de tout document requis dans la **partie 3** relativement à des décisions judiciaires ou disciplinaires

\* En vertu de la Charte de la langue française, une personne qui souhaite obtenir un permis d'un ordre professionnel doit démontrer qu'elle maîtrise suffisamment le français, langue officielle du Québec, dans l'exercice de sa profession.